



INET/INSET.

Le réseau de l'expertise territoriale

APPEL A EXPERIENCES

Clôture le 15 mai 2014

Première édition.

Les dialogues de la recherche territoriale :

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES.

Quelles gouvernances et modalités d'actions face aux risques ?

4 ET 5 SEPTEMBRE 2014. (Du 04/09 à 16h30 au 05/09 à 17h)

Strasbourg. Nancy. Dunkerque. Montpellier. Angers.

Axes d'investigations et contacts:

Visio-conférence introductive : *histoire et sociologie du risque.*

Daniel Chouraki : daniel.chouraki@cnfpt.fr

Strasbourg : *gestion des risques stratégiques, de gouvernance et de gestion.*

Cécile Leleux : cecile.leleux@cnfpt.fr

Nancy : *gestion du risque juridique.*

Claire Basile : claire.basile@cnfpt.fr

Dunkerque : *territoires et prévention des risques technologiques.*

Laurent Cottier : laurent.cottier@cnfpt.fr

Montpellier : *territoires et risques d'inondation et de submersion marine.*

André Lechiguero : andre.lechiguero@cnfpt.fr

Angers : *accompagnement social des risques de la vie.*

Nathalie Robichon : nathalie.robichon@cnfpt.fr

Par l'organisation annuelle de cinq séminaires de recherches coordonnées, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et son réseau d'instituts d'études territoriales (INET/INSET), se proposent de tisser un nouveau lien entre le monde universitaire et de la recherche, et le monde territorial.

L'esprit de ces séminaires, est la conviction qu'un rapprochement régulier et donc une interconnaissance féconde de ces deux mondes, sont la source pertinente, pour une meilleure compréhension des enjeux territoriaux et une bonification des formations du CNFPT.

Ainsi, il s'agira les 4 et 5 septembre 2014 d'interroger simultanément un même sujet, sur cinq lieux géographiques, à partir de cinq prismes différents, selon une cohérence cognitive d'ensemble, devant permettre de fructueux regards croisés entre chercheurs et praticiens.

Le monde local est confronté aux risques, qu'ils soient naturels, légaux ou sociétaux ; du principe de précaution inscrit dans la Constitution à la critique des dispositifs de prévention, *l'objectivation des risques* demeure au centre des préoccupations des praticiens qui en ont la responsabilité. Cette perspective devrait amener une interrogation et des cadres d'analyses de la prévention et de la gestion des risques dans les collectivités locales, d'en déceler les représentations, d'en décrire la portée et les limites, et de s'attarder sur les réponses innovantes. Ce faisant on donnera à voir les degrés de pertinence des problématiques de la gouvernance et des modalités d'actions face aux risques.

C'est pourquoi les cinq séminaires seront donc des rencontres entre acteurs différents : universitaires, chercheurs, cadres des collectivités territoriales, formateurs, ils prendront la forme de plusieurs tables-rondes réunissant chacune de 30 à 40 participants.

Visioconférence introductive entre les cinq sites : histoire et sociologie du risque. 4 septembre 2014 à 16 h30

Par cette introduction d'une durée de 30 à 45 minutes maximum, on recherchera une approche transversale, interdisciplinaire aux cinq axes d'investigations, sur l'histoire et la nature des risques, puisque la question du risque comme problématique ne date pas d'hier. Lucien Febvre dans un article des *Annales* en 1956 proposait d'écrire une histoire du sentiment de sécurité.

En passant en revue les termes couramment employés comme entre autres, risque, danger, catastrophe, responsabilité, prévention, etc..., on s'interrogera à la fois d'un point de vue historique sur la longue durée (appréhensions diverses de la fatalité et du destin), le calcul des probabilités à la naissance de l'assurance, jusqu'aux représentations d'aujourd'hui auxquelles renvoient la prise de risque individuelle ou collective, et sur la construction des rapports aux risques, au sens d'une sociologie actuelle du risque dans les sociétés technologiques.

Contact : daniel.chouraki@cnfpt.fr

1/ Gestion des risques stratégiques, de gouvernance et de gestion / INET STRASBOURG /

Ce premier séminaire questionnera les interactions entre les choix « managériaux et de gouvernance » des décideurs territoriaux et les risques stratégiques et de gouvernance. Ces risques peuvent être caractérisés par des échecs-retards de projets structurants ou chantiers de modernisation, dysfonctionnements de la chaîne de décision ou de l'organisation (rigidité, inadaptation aux évolutions-mutations de toutes natures...), des défaillances du pilotage des missions de service public déléguée, des crises diverses internes ou d'image à l'externe...

Quatre axes de problématiques feront l'objet de questionnements :

De quelles manières le rôle et la posture des équipes de direction générale peuvent-ils améliorer la prévention-gestion des risques de gouvernance ? En quoi le portage et le partage de valeurs et responsabilités de service public influencent-ils cette question ? Dans quelle mesure la collégialité des décisions, le copartage, la co-construction ou les modes de coopération peuvent-ils avoir des impacts ? Quelle culture du risque ? Quel droit à l'erreur ?

En quoi et comment l'existence d'un « système structuré de management et de pilotage » (projet d'administration-directions-services, charte de management, politique Rh, démarches de certification, d'évaluation, de pilotage...) peut-elle favoriser une meilleure anticipation-gestion des risques stratégiques et de gouvernance ? Certains choix d'organisation, de fonctionnement favorisent-ils les situations déviantes ? Quels sont les liens entre choix d'organisation et risques de gouvernance ? Entre adaptation constante par nécessité de développer la plasticité de l'organisation et principe de précaution, de démocratie participative, de régulation sociale, jusqu'où les décideurs territoriaux peuvent-ils aller ?

Concernant les choix de mode de gestion, dans quelle mesure la recherche de performance par la délégation des missions de service public (externalisation, conventionnement, PPP, SPL...) peut-elle dégrader ou non la maîtrise des risques de gouvernance ? Entre recherche d'économies de gestion et pilotage sécurisé des services publics par rapport aux attentes des citoyens et des agents, quelles marges de manœuvre, quels outils, quelles démarches ?

Quelles sont les interactions entre modernisation de l'action publique et risques stratégiques ? Dans quelle mesure les réformes institutionnelles permanentes à moyens constants voire dégradés influent-elles sur la prévention-gestion de ces risques ? Quels sont les effets de démarches locales de performance sur le pilotage des services publics et la gestion des risques ? Quelles conciliations, quels processus ?

Contact : cecile.leleux@cnfpt.fr

2/Gestion du risque juridique /INSET NANCY/

Le second séminaire privilégiera l'analyse des outils et stratégies d'anticipation et de gestion du risque juridique autour de trois interrogations :

Comment évaluer la performance juridique : quels indicateurs ? Quelle méthodologie de contrôle et de pratiques internes mettre en place ? Comment renforcer la qualité et l'efficacité des relations entre le service juridique et les autres services ?

Le thème de la « résilience » juridique sera également approfondi : en présence et à l'issue d'un contentieux... comment apprendre de ses erreurs pour ne pas les réitérer, mais aussi identifier les marges de progrès en matière d'intégration de la gestion du risque juridique à la politique globale de la collectivité territoriale ?

Enfin, les enjeux de gouvernance induits par le nécessaire management du risque juridique seront mis en perspective : analyse stratégique, cartographie et hiérarchisation des risques, réactivité, compliance ...

Contact : claire.basile@cnfpt.fr

3/Territoires et prévention des risques technologiques / INSET DUNKERQUE/

Le troisième séminaire analysera la complexification des risques technologiques, ainsi que leur multiplication, eu égard à la vulnérabilité des territoires mais également à leur résilience, définie comme une capacité d'adaptation et d'organisation afin d'affronter les pressions.

Deux axes seront à questionner :

Le processus de décision face aux risques technologiques, allant de l'appréhension du territoire et de son degré d'exposition (quelle identification et évaluation des risques ?) à l'analyse des jeux d'acteurs mis en tension entre des intérêts contradictoires et communs : quelle gouvernance du risque se met en place ? Quelle culture du risque et quelle place des citoyens et usagers ?

Quelles conciliations peut-on trouver entre développement industriel, stratégies d'aménagement et politique de prévention des risques technologiques ? Quelle mobilisation des outils de maîtrise de l'urbanisation (PPRT, PLU, interventions foncières...) et quelle interdépendance entre le droit de l'urbanisme et les autres législations ? Quelle évaluation de leurs impacts, tant au niveau de la prévention des risques que de l'aménagement et du développement des territoires ?

Contact : laurent.cottier@cnfpt.fr

4/ Territoires et risques d'inondation et de submersion marine /INSET MONTPELLIER/

Les risques naturels majeurs, telles que les inondations fluviales et les submersions marines génèrent de nombreux dégâts, tant humains que matériels et économiques ayant de multiples répercussions, y compris en termes de responsabilité juridique des élus territoriaux.

Par ailleurs inondations fluviales et submersions marines sont étroitement corrélées. La montée des eaux en raison des gros coefficients de marée rendent difficile l'évacuation des eaux d'inondations accumulées en amont du trait de côte. S'ils sont aussi parfaitement liés à des phénomènes météorologiques, ils sont aussi parfois causés par des évènements sismiques générant des tsunamis notamment sur les côtes ultramarines. Les disciplines concernées seront donc les suivantes : sciences de la terre (hydrologie, géographie, géomorphologie, écologie, ...) et sciences humaines (économie, urbanisme, aménagement, sciences sociales, droit, ...)

1. Par un travail amont avec le GIP Littoral d'Aquitaine et un groupe de recherche LR (UMR Gouvernance, risque, environnement, développement (géographie, sig, ..) on s'interrogera sur l'exposition et la vulnérabilité aux risques, la possibilité de les caractériser, dans le cadre des risques naturels.

2. Sur la prévention, avec en amont un travail s'appuyant sur des retours d'expériences de sites pilotes (CUB, Scot Biterrois, Vias, ...) on abordera les points suivants :

- Comment évoluent les modèles de prévision (météo, sismiques, ...) ?
- Evolutions de la réglementation et des obligations pour les CT (Gemapi, ...)
- Les équipements issus de la recherche et de l'expérimentation (digues intelligentes, moteur à dune, Littocms (modules de calculs et de modélisation sur la submersion)
- Les résiliences et la prévention des risques : diagnostics de risques, cartographie, plans d'évacuation, scénarios de risques.

3. Sur la gestion de l'après crise immédiat, et un travail en amont avec le CR LR, on s'interrogera sur la gestion des déchets d'après inondation ou submersion.

4. Sur l'approche économique, en relation avec l'université de Montpellier on portera l'accent sur la prospective économique comme un outil d'aide à l'anticipation et à la décision, concernant notamment le recul stratégique, ainsi que l'approche socio-économique comme un outil de gouvernance des implantations humaines.

Contact : andre.licheguero@cnfpt.fr

5/Accompagnement social des risques de la vie. / INSET ANGERS/

L'axe cinq mettra en tension la problématique de la « prise de risque » avec celle de « la prévention et de la gestion des risques » dans le contexte de l'action sociale et de la solidarité.

La crise de l'Etat Providence remet en question l'économie même de la prévention et la gestion des « risques de la vie » : la maladie, la construction d'une famille, la perte d'emploi et la vieillesse. De nouveaux risques sont définis, comme celui de la dépendance, qui relancent des questions structurantes, à travers les problématiques de financements, notamment. Quel niveau de socialisation des risques ? Quelle répartition entre assurances sociales et privées ? Assurances sociales et impôt ? Entre argent rare et affirmation de la préservation voire de l'extension de la cohésion sociale, quelles solutions innovantes apporter ?

Les politiques de solidarités, dont les collectivités territoriales sont principalement responsables, complètent ce premier filet de protection. En complément d'allocations, elles proposent aux plus vulnérables d'être accompagnés par des professionnels sociaux et / ou médico sociaux. L'évolution des problématiques sociales génère une augmentation de la vulnérabilité des usagers mais aussi des risques encourus par les professionnels : violence, décrochage, risques psycho sociaux...quel rapport aux risques les professionnels entretiennent-ils ? Dans l'interrelation avec les usagers, les travailleurs sociaux n'ont-ils pas à considérer la plage de liberté (incluant le risque) que revendiquent pour eux même les usagers ?

La conviction que l'utilisateur ne pourra apprendre, grandir, s'émanciper sans prendre des risques tout au long de la vie doit être profondément étayée pour que les professionnels l'intègrent dans leur pratique. Comment aider les professionnels à comprendre la place et le rôle du risque dans les processus de développement et de résilience ?

Tensions, innovations réinterrogent constamment les pratiques professionnelles et les organisations. Ne faudrait-il pas tirer quelques connaissances explicatives de cette dialectique entre l'autonomie revendiquée de l'utilisateur et l'injonction normative qui pèse sur les collectivités dans leur devoir de protection des personnes fragiles face aux risques ? Entre principe de responsabilité et principe de précaution, jusqu'où les collectivités peuvent-elles prendre le risque d'innover ?

Contact : nathalie.robichon@cnfpt.fr

CONTRIBUTIONS :

1/ A tout moment à compter de la diffusion de cet appel, il peut être pris contact avec les pilotes des différents séminaires en vue de dialoguer pour préciser les intentions de communications (enjeux, problématique, méthode, etc..) et définir un synoptique d'intention.

2/ Au plus tard le 15 mai 2014 seront reçus les textes complets de 20.000 signes maximum (espaces inclus) précisant les coordonnées complètes de leurs auteurs.

3/ Au plus tard le 20 juin 2014 : réponses et agréments des auteurs.

4/ Les auteurs des contributions retenues seront invités à participer au séminaire des 4 et 5 septembre 2014, associant également cadres territoriaux et experts de la formation. Leurs frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par le CNFPT. Un défraiement des interventions est prévu.